



Ligue de Football des Pays de la Loire
**CR Organisation des Compétitions
Futsal**



PROCÈS-VERBAL N° 09

Réunion du :	Lundi 18 Décembre 2017
Présidence :	Alain CHARRANCE
Présents :	Gabriel GO – Wahib ALIMI – Sylvain DENIS – Willy FRESHARD – Maxime EVEILLE – Jérôme MOUSTEY – Paul ESNAULT – Nicolas BOURDIN
Assiste :	Oriane BILLY
Excusés :	Joël BEASSE – Gérard NEGRIER

Préambule :

M. ALIMI Wahib, membre du club Nantes Doulon FC (553688), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. EVEILLE Maxime, membre du club Montaigu FC (507116), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

2. Retour sur le PV n°06, n°07 et n°08

Reprise des différents points abordés lors de ces réunions.
Pas d'observation particulière par la Commission.

3. Point sur les Championnats de Division Honneur Futsal « ex-territoire Atlantique » et « ex-territoire Maine » – 2017/2018

➡ Classements

La Commission prend connaissance des classements établis au 18 Décembre 2017, après :

- 9 journées pour le Championnat DH Futsal ex-Atlantique,
- 6 journées pour le Championnat DH Futsal ex-Maine.

➡ Championnat Division Honneur Futsal « ex-territoire Maine »

Match n°19695619 de la 1^{ère} journée : Le Mans Dream Team 1 / Le Mans FC Futsal 1

La Commission valide le résultat de 4-3 au profit du Mans FC Futsal et demande au secrétariat de la Commission de bien vouloir intégrer le résultat.

Matches en retard : DH ex-territoire Atlantique

Match n°19692813 de la 6^{ème} journée : Nantes Doulon FC 1 / Thouarcé Futsal Club 1

Programmé le 22 Décembre 2017 à 21h15 au Gymnase de la Bottière Chenaie.

➡ Matches en retard – à valider

Match n°19695793 de la 5^{ème} journée : Laval Etoile FC 2 / Le Mans FC Futsal 1

Date proposée par les deux clubs pour jouer la rencontre le 16 Février 2018.

La Commission valide cette date.

Match n°19695796 de la 6^{ème} journée : La Ferté Bernard VS 1 / Le Mans Futsal 1

Date proposée par les deux clubs pour jouer la rencontre le 05 Février 2018.

La Commission valide cette date.

➡ Match à huis-clos

Match n°19692848 de la 10^{ème} journée : Nantes Métropole Futsal 2 / Nantes C'West Futsal 2

La Commission décide que ce match se déroulera à huis clos total.

➡ Demandes de modifications de matchs (changements de dates/horaires/salles)

La commission rappelle que toute demande de changement de dates/horaires/salles devra être effectuée par les clubs 10 jours au moins avant la date de la rencontre en utilisant **OBLIGATOIREMENT** la procédure « Modification de match » à suivre sur Footclubs.

4. Point sur la Coupe Nationale Futsal – 2017/2018

La Commission d'Organisation fixe les rencontres du 4^{ème} tour de la Coupe Nationale Futsal le samedi 13 janvier 2018 : l'horaire de la rencontre devra être fixé entre 16h00 et 21h00.

Le Mans Dream Team / Angers NDC : la Commission précise que la rencontre devra se dérouler au date et horaire précédemment cités, et invite LE MANS DREAM TEAM FUTSAL à trouver un créneau correspondant. A défaut, le club pourra demander l'accord d'ANGERS NDC pour une inversion de la rencontre au plus tard le 29 décembre 2017.

La Commission reprendra ce dossier le 03 janvier prochain.

➡ Demandes de modifications de matchs (changements de dates/horaires/salles)

La commission rappelle que toute demande de changement de dates/horaires/salles devra être effectuée par les clubs 10 jours au moins avant la date de la rencontre en utilisant **OBLIGATOIREMENT** la procédure « Modification de match » à suivre sur Footclubs.

5. Point sur la Coupe Pays de la Loire Futsal – 2017/2018

➡ Forfait d'avant match

Match n°20195604 : Le Mans FC Futsal 1 / Yvré L'Evêque 1 – 2^{ème} tour de la Coupe Pays de la Loire Futsal du Vendredi 15 Décembre 2017

La Commission prend note du forfait de l'équipe Yvré L'Evêque 1 contre Le Mans FC Futsal 1, lors de la rencontre du Vendredi 15 Décembre 2017.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, Yvré L'Evêque :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse, montant qui sera débité du compte du club par les services de la Ligue,
- Est amendé du coût d'engagement.

Match n°20195606 : La Ferté Bernard VS 1 / Laval AS 1 – 2^{ème} tour de la Coupe Pays de la Loire Futsal du Mercredi 20 Décembre 2017

La Commission prend note du forfait de l'équipe Laval AS 1 contre La Ferté Bernard 1, lors de la rencontre du Mercredi 20 Décembre 2017.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, Laval AS :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse, montant qui sera débité du compte du club par les services de la Ligue,
- Est amendé du coût d'engagement.

➡ Forfait

Match n°20195614 : Angers L2M Futsal 1 / Sallertaine Futsal 1 – 2^{ème} tour de la Coupe Pays de la Loire Futsal du Samedi 16 Décembre 2017

La commission prend connaissance des pièces versées au dossier.

Considérant que le club de Sallertaine Futsal a informé la Ligue, le club adverse d'Angers L2M Futsal ainsi que les officiels de son forfait pour la rencontre en rubrique via la messagerie officielle par un courriel en date du Vendredi 15 Décembre 2017 à 21h45', soit en dehors des heures d'ouverture des services,

Considérant que, dans ces conditions, ce forfait n'a pas pu être enregistré sur le site de la L.F.P.L avant la rencontre,

Considérant que le club de Sallertaine Futsal n'a présenté aucun joueur sur le terrain un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, Sallertaine Futsal :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse, montant qui sera débité du compte du club par les services de la Ligue,

- Est amendé du coût d'engagement,
- Rembourse les frais de déplacement des arbitres (soit 4,01€ pour DOS SANTOS Christophe directement au club d'Angers NDC et 4,18€ à RICKACH Radouane) qui seront mis au débit du compte du club de Sallertaine Futsal.

➡ Match annulé

Match n°20195618 : St Nazaire AF 1 / Nantes C'West Futsal 2 – 2^{ème} tour de la Coupe Pays de la Loire Futsal

Match annulé suite à un souci informatique : le club de St Nazaire AF 1 n'était pas engagé dans la Coupe des Pays de la Loire Futsal. Nantes C'West Futsal 2 qualifié pour le 3^{ème} tour.

➡ Résultats du 2^{ème} tour

La Commission homologue les résultats des rencontres du 2^{ème} tour qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni réclamation, ni présenté d'irrégularité.

➡ Tirage au sort du 3^{ème} tour

La commission procède au tirage au sort des rencontres du 3^{ème} tour programmées le Samedi 13 Janvier 2018 à 16h00 dans la salle du club premier nommé, sauf cas particuliers liés aux disponibilités de salles.

➡ Demandes de modifications de matchs (changements de dates/horaires/salles)

La commission rappelle que toute demande de changement de dates/horaires/salles devra être effectuée par les clubs 10 jours au moins avant la date de la rencontre en utilisant **OBLIGATOIREMENT** la procédure « Modification de match » à suivre sur Footclubs.

6. Point sur les Championnats Jeunes Futsal – 2017/2018

➡ Classements

La commission prend connaissance des résultats et classements dans les catégories U11, U13, U15 et U17 établis au 18 Décembre 2017.

➡ Projection sur la 2^{ème} phase

Poursuite des championnats actuels et proposition aux clubs d'un challenge (1 fois par mois et par catégorie). Une note explicative sera adressée à tous les clubs de DH (ex-territoire Atlantique et ex-territoire Maine) dans les 15 jours.

7. Retour sur la réunion du 28 Novembre 2017 avec les Clubs DH Futsal (Atlantique)

La commission se félicite de la tenue de cette réunion à laquelle participaient 9 clubs du Championnat DH (absence excusée du club Angers L2M Futsal).

- Echanges sur le Championnat DH et les Coupes, sur les règlements des Championnats 2017/2018, sur les futurs championnats D1 et D2 de 2018/2019
- Atelier « Offre de pratiques et structuration des clubs » animé par Nicolas BOURDIN
- Atelier « Formation à la feuille de match informatisée » animé par Fabian VILLERS et Gabriel GO.

RAPPEL : Feuille de Match Informatisée :

Expérimentation (journée du 9 Décembre 2017)

Validation (journée du samedi 20 Janvier 2018)

8. Projection sur les Championnats 2018/2019 (R1 et R2)

Ce point sera développé lors de la prochaine réunion du mardi 16 Janvier 2018.

9. Projet Développement Ligue pour le Futsal 2017 / 2020

Nicolas BOURDIN présente l'état des lieux (forces et faiblesses) et les grandes lignes de ce projet de développement (axes prioritaires et axes secondaires) travaillé avec le Président de la Commission, Alain CHARRANCE.

10. Courriers – Courriels – Questions diverses

➡ Retour sur l'Inter Secteurs U15 Futsal des 15 et 16 Décembre 2017 à Laval

Point de Maxime EVEILLE et Wahib ALIM, responsables du stage.

Bon retour malgré quelques absences.

Prochaine étape : les 22 et 23 Décembre 2017 au CRT de la Ligue (responsables du stage : Maxime EVEILLE et Christophe BENMAZA).

➡ Effectifs Futsal

La commission prend connaissance du nombre de licenciés Futsal établi au 08 Décembre 2017.

A noter une légère baisse par rapport à la saison 2016 / 2017 (2218 licenciés en 2016/2017 contre 2134 en 2017/2018).

➡ Stage arbitres Futsal (samedi 02 et 09 Décembre 2017)

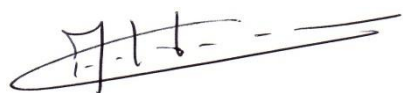
Douze candidats dont deux féminines y ont participé. Tous les candidats ont été reçus à l'examen.

11. Calendrier

Prochaine réunion :

Mardi 16 Janvier 2018 à 18h30 au siège du District de Football du Maine et Loire.

Le Président
Alain CHARRANCE



Le Secrétaire de séance
Sylvain DENIS

